

DOSSIER D'INSCRIPTION



Club Nature & Aventure

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Vous souhaitez inscrire un enfant à nos Club Nature et Aventure d'Arts Scènes et Compagnie, merci de compléter ce dossier d'inscription, d'y joindre les pièces complémentaires et de nous le retourner par mail à inscriptions@artsscenesetcie.fr ou envoyer/déposer au 18 place de l'église - 46400 Saint-Céré. L'inscription sera finalisée à réception du dossier d'inscription dûment complété, ainsi que du règlement de l'adhésion à l'association. Il est possible de compléter ce dossier de manière **informatique** pour gagner en temps et en lisibilité, sans passer par l'impression. N'hésitez pas à vous rapprocher de nous si besoin.

DOCUMENTS À FOURNIR

- Bulletin d'inscription au Club Nature & Aventure
- Fiche sanitaire
- Bulletin d'adhésion à l'association
- Attestation d'assurance extra-scolaire ou responsabilité civile
- Attestation de Quotient Familial
- Justificatif d'aides de la CAF si concerné



Nous avons besoin de vous!

L'association à besoin de votre aide,
de vos talents, de vos compétences...

Accepteriez-vous d'être contacté **ponctuellement**
pour nous apporter votre soutien ?

- Oui Non

Arts Scènes et Compagnie souhaite à vos enfants d'excellents moments !

Arts Scènes et Cie cherche à développer chez les jeunes **l'iminaire** et la **curiosité** en abordant des thèmes qui interpellent notre rapport au monde, autour de différentes disciplines **artistiques**.

Notre **projet éducatif** et **pédagogique** s'appuie sur une **pratique de l'expression** comme source **d'épanouissement, d'intégration et de confiance en soi** pour tous les enfants.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Club Nature & Aventure



L'ENFANT

Nom

Prénom

Date de Naissance

Sexe

F

M

Votre enfant sait-il nager?

Oui

Non

Est-ce que votre enfant viendra avec un(e) ami(e)?

Oui

Non

Son prénom : _____

1^{ER} RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT

Mr/Mme/Structure Sociale

Adresse postale

Code Postal et Ville

E-mail

Téléphone

Affiliation

CAF

MSA

Joindre l'attestation de Quotient Familial.

Je bénéficie d'aides de la CAF, joindre le justificatif.

2ND RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT

Mr/Mme/Structure Sociale

Adresse postale

Code Postal et Ville

Téléphone

E-mail

JOURS DE PRÉSENCE

Indiquer le nombre de semaine complète (du lundi au vendredi) et/ou le nombre de jour d'inscription de votre enfant

_____ semaine(s) complète(s) - _____ jour(s) complet(s) - _____ demi-journée(s)

Lister les jours de présence en vous reportant aux calendrier d'ouverture du Club Nature & Aventure en page 3

AUTRES INFORMATIONS

- J'autorise mon enfant à être photographié et je permets une éventuelle diffusion de son image (droit à l'image).
- Joindre l'attestation extra-scolaire ou de responsabilité civile en cours de validité et mentionnant le nom de l'enfant.
- J'accepte de recevoir la Newsletter m'informant des activités de l'association.

En tant que responsable légal, je certifie avoir pris connaissances des conditions générales d'inscriptions et du règlement intérieur de la Ferme des Cerisiers et les approuve sans réserve (en page 6). A retrouver également sur notre site internet <http://artsscenesetcie.fr>.

date et signature

PLANNING SAISON 2025

Club Nature & Aventure



L'ENFANT

Nom

Prénom

VACANCES DE PRINTEMPS - AVRIL -

	Lundi 20	Mardi 21	Mercredi 22	Jeudi 23	Vendredi 24	Lundi 27	Mardi 28	Mercredi 29	Jeudi 30
8h à 13h									
13h à 18h									

MERCREDIS - PRINTEMPS -

	Mercredi 6 mai	Mercredi 13 mai	Mercredi 20 mai	Mercredi 27 mai	Mercredi 3 juin	Mercredi 10 juin	Mercredi 17 juin	Mercredi 24 juin	Mercredi 01 juillet
8h à 13h									
13h à 18h									

JUILLET

	Lundi 6	Mardi 7	Mercr 8	Jeudi 9	Vend 10	Lundi 13	Mercr 15	Jeudi 16	Vend 17	Lundi 20	Mardi 21	Mercr 22	Jeudi 23	Vend 24	Lundi 27	Mardi 28	Mercr 29	Jeudi 30	Vend 31
8h à 13h																			
13h à 18h																			

AOÛT

	Lundi 3	Mardi 4	Mercr 5	Jeudi 6	Vend 7	Lundi 10	Mardi 11	Mercr 12	Jeudi 13	Vend 14
8h à 13h										
13h à 18h										

VACANCES D'AUTOMNE - OCTOBRE -

	Lundi 19	Mardi 20	Mercredi 21	Jeudi 22	Vendredi 23	Lundi 26	Mardi 27	Mercredi 28	Jeudi 29	Vendredi 30
8h à 13h										
13h à 18h										

FICHE SANITAIRE de liaison

En cas d'absence de la fiche sanitaire de liaison le jour de l'accueil, l'association se réserve le droit de refuser la présence de l'enfant.

L'ENFANT

Nom

Prénom

Date de Naissance

Sexe

Taille (en cm)

Poids (en Kg)

F

M

SES VACCINATIONS

Référez vous au carnet de santé ou au certificat de vaccination de l'enfant pour compléter cette partie.

Vaccins Obligatoires	oui	non	Date des derniers rappels
Diphtérie			
Tétanos			
Poliomyélite			
ou DT Polio			
ou Tétracoq			

Vaccins Recommandés	oui	non	Date des derniers rappels
Hépatite B			
Rubéole - Oreillons - Rougeole			
Coqueluche			
DCG			
Autres			

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indications. Attention, le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication.

SES ANTÉCÉDENTS

Indiquer les **maladies** qu'a déjà eues l'enfant:

- Rubéole Scarlatine Rougeole
 Varicelle Coqueluche Oreillons
 Angine Otite

Indiquer les **hospitalisations** et/ou opérations ainsi que les difficultés de santé rencontrées précédemment et les précautions à prendre: _____

SON ÉTAT DE SANTÉ

Indiquer les **allergies** connues de l'enfant : _____

Asthme Alimentaire Médicamenteuse Autre : _____

Autre : _____

En cas d'allergie, préciser sa cause et la conduite à tenir (si automédication, le signaler) : _____

FICHE SANITAIRE de liaison

En cas d'absence de la fiche sanitaire de liaison le jour de l'accueil, l'association se réserve le droit de refuser la présence de l'enfant.

RECOMMANDATIONS

N'hésitez pas à mentionner toutes recommandations qui pourraient être utiles pour l'équipe encadrante:

Particularités **alimentaires** :

Particularités au niveau du **sommeil** :

Particularités du **comportement** :

Autres Recommandations :

SON ÉTAT DE SANTÉ

L'enfant présente-t-il un **problème de santé** : _____

L'enfant suit-il un **traitement médical** ? Oui Non

Pour quelle(s) problématique(s) : _____

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants dans leur emballage d'origine, marqué au nom de l'enfant avec la notice.

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT

Mr/Mme/Structure Sociale

Code Postal et Ville

Téléphone

Adresse

E-mail

Contact Medecin traitant

AUTRES PERSONNES A CONTACTER

Mr/Mme/Structure Sociale

Mr/Mme/Structure Sociale

Mr/Mme/Structure Sociale

Téléphone

Téléphone

Téléphone

En tant que responsable légal, je déclare exact les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire.

J'autorise le.a directeur.rice du Club Nature & Aventure à prendre toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

date et signature

TARIFS

Afin de rendre accessible notre Accueil de Loisirs à un maximum de familles, Arts Scènes et Cie applique une politique tarifaire en fonction des revenus familiaux.

ETAPE 1 : LE QUOTIENT FAMILIAL (QF)

Vous trouverez votre QF sur votre espace personnel CAF ou MSA ou sur un courrier vous étant adressé.

Si vous n'êtes ni affiliés CAF ni MSA, le QF s'obtient en divisant le revenu fiscal de référence du foyer de l'enfant par 12 et par le nombre de parts.

ETAPE 2 : LE TARIF

Ci-dessous les tarifs du Club Nature & Aventure suivant la durée et le barème des quotients familiaux :

Tarifs *	TARIF A QF ≤ 430	TARIF B 431 < QF ≤ 850	TARIF C 851 < QF ≤ 1600	TARIF D QF > 1600
Journée	9€	11€	13€	16€
Semaine complète	40€	50€	60€	75€

* Le tarif du Club Nature & Aventure comprend les frais de dossier, le matériel pédagogique, les activités et animations proposées, l'encadrement, le goûter et le transport si nécessaire. Le tarif ne comprend pas le repas de midi. Merci de fournir à votre enfant un repas, une gourde et des couverts.

Cf Conditions Générales d'Inscription pour les modalités de paiements.

AIDES DISPONIBLES

Des aides existent pour aider les familles à financer de l'accueil de loisirs. En voici ci-dessous une liste non exhaustive :

CAF - AIDES AUX LOISIRS ET AUX TEMPS LIBRE UNIQUEMENT POUR LES RÉSIDENTS DU LOT

La Caisse d'Allocations Familiales du Lot conduit une politique d'action sociale et familiale, visant à accompagner les **familles lotoises** pour de l'accueil de loisirs sans hébergement. Dans ce cadre, les allocataires éligibles reçoivent chaque année un courrier de la CAF les informant du barème des réductions octroyées. Les familles doivent par la suite fournir une copie du courrier de la CAF à Arts Scènes et Cie pour pouvoir bénéficier de la réduction lors des différentes présences de l'enfant. Le montant de la réduction sera directement déduit du prix de la journée d'accueil.

AUTRES AIDES POUR LES FAMILLES

MSA - La Mutuelle Sociale Agricole de Midi-Pyrénées Nord participe, avec les Pass Évasion jeunes, aux loisirs de vos enfants.

Des réductions sont applicables sur présentation de l'attestation «Pass Accueil» à la structure. Cette offre est valable durant la période des vacances scolaires ainsi que les mercredis.

D'autres aides peuvent également être octroyées aux familles via les assistantes sociales, les collectivités locales...

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

MODALITES D'INSCRIPTION - La fréquentation à l'accueil de loisirs est soumise à une inscription obligatoire. L'inscription au Club Nature & Aventure est effective, sous réserve de places disponibles et à réception du dossier d'inscription dûment complété. Ainsi que le règlement de l'adhésion à l'association.

En cas d'absence de la fiche sanitaire de liaison, l'association se réserve le droit de refuser la présence de l'enfant.

TARIF DU CLUB NATURE & AVENTURE - L'association applique une politique tarifaire en fonction des quotients familiaux. Les tarifs sont révisés chaque année. Le prix comprend les frais de dossier, le matériel pédagogique, les activités et animations proposées, l'encadrement, le goûter et le transport si nécessaire. Le tarif ne comprend pas le repas de midi qui doit être fourni par la famille.

MODALITES DE PAIEMENT - L'association accepte le paiement par les moyens suivants : chèque, espèce, virement bancaire, chèque-vacances et prise en charge par un organisme tiers (sous réserve de la fourniture d'une attestation de paiement).

Sur simple demande de votre part, une facture acquittée peut vous être envoyée.

ASSURANCE - Les familles s'engagent à nous fournir une attestation extra-scolaire ou responsabilité civile mentionnant le nom de l'enfant.

L'inscription ou l'adhésion vous assure le bénéfice d'une assurance Responsabilité Civile souscrite par l'association pour les dommages causés à autrui à l'occasion des activités du club nature & aventure et dont le participant pourrait être déclaré responsable. Les garanties au titre des Accidents Corporels sont également incluses dans les tarifs du club nature & aventure.

La responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vols des affaires personnelles ou objets de valeurs de l'enfant.

ANNULATION DU FAIT DE L'ASSOCIATION - L'association peut être contrainte d'annuler le Club Nature & Aventure, dans les cas où :

- Le nombre minimum de participants n'est pas atteint, auquel cas l'association avertit la ou le responsable légal de l'enfant au plus tard 7 jours avant.
- Les conditions de sécurité, la situation sanitaire ou un événement imprévisible l'exigent.

ANNULATION DU FAIT DE LA ou DU RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT - Toute annulation doit être notifiée par écrit (à inscriptions@artscenesetcie.fr ou au 18 place de l'église - 46400 Saint-Céré).

RECLAMATION - La ou le responsable légal de l'enfant dispose d'un délai de 15 jours à compter de la fin de la journée du Club Nature & Aventure pour faire parvenir une réclamation à l'association par courrier ou e-mail. L'association dispose d'un délai de 15 jours après réception pour apporter une réponse.

INFORMATIQUE & RGPD - Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Arts Scène et Cie pour la gestion des inscriptions à l'A. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : directeur(rice) de l'association, directeur(rice) et animateurs(rices) ainsi que les chargé(e)s de gestion administrative. Les données sont conservées pendant l'année civile en cours. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter : inscriptions@artscenesetcie.fr.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

RÈGLEMENT INTERIEUR DE LA FERME DES CERISIERS

PRESENTATION - La Ferme des cerisiers est un lieu d'accueil agréé pour l'Accueil Collectif de Mineurs et ouvert plus globalement à tout public lors d'événements culturels. Ce lieu est loué par l'association Arts Scènes et Compagnie qui en dispose le long de l'année et l'ouvre au public du printemps à l'automne.

L'association propose des activités d'animation, ateliers artistiques, spectacles, repas et hébergements. Ce lieu est un terrain d'expérimentation pour les actions qui s'inscrivent dans le projet associatif d'Arts Scènes & Cie.

PERIODE D'OUVERTURE ET HORAIRES - Ouverture : L'accueil de loisirs d'Arts Scènes et Cie est ouvert des vacances de Printemps aux vacances d'Automne.

En dehors des périodes de vacances, les enfants sont accueillis les mercredis.

L'accueil de loisirs est également fermé les trois dernières semaines d'août.

Horaires : L'étendue des horaires pour le Club Nature & Aventure (Accueil de loisirs sans hébergement) est de 8h à 18h. Il est formellement demandé aux parents ou tuteurs légaux de récupérer leur.s enfant.s avant 18h. L'accueil de loisirs décline toute responsabilité pour tout événement survenu avant 8h et après 18h.

Le début des activités programmées se fait à 9h30 pour la matinée et finit à 16h30.

Les repas sont prévus entre 12h et 13h en fonction de la journée d'animation.

LIEUX D'ACCEUIL - Les enfants sont accueillis à la Ferme des cerisiers - 100 allée Belcastel - 46400 Saint-Vincent-du-Pendit.

Accès : Ont accès au site les familles inscrites, les animateurs, les salariés de l'association, les intervenants et les bénévoles. Toute autre personne se présentant à la Ferme devra donner des renseignements (nom, téléphone, mail, lieu d'habitation) pour y accéder avec l'accord d'un responsable au site.

CONDITIONS D'ADMISSIONS ET CAPACITE D'ACCUEIL - L'accueil de loisirs est ouvert à tous les enfants et les accueille à partir de 6 ans. Les enfants doivent avoir leurs vaccinations obligatoires à jour. Ils ne pourront être accueillis en cas de fièvre ou de maladie contagieuse.

Capacité d'accueil : L'AL accueille en général 24 enfants au maximum. L'association se réserve le droit de changer ce nombre en accord avec le cadre réglementaire.

SECURITE ET SANTE - En cas de maladie ou d'accident survenu pendant le temps de l'accueil de loisirs, le responsable ou l'animateur en charge de l'enfant est autorisé à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

- En cas d'accident bénin (coups, écorchures...), l'enfant est pris en charge par un adulte référent. Chaque soin est mentionné dans le registre infirmerie. Les parents sont informés le soir, lorsqu'ils récupèrent l'enfant.
- En cas d'accident grave, il sera fait appel, en priorité, aux services d'urgences. Les parents seront aussitôt prévenus.

Si l'enfant accueilli a des problèmes de santé (asthme, allergie...), ces derniers devront figurer sur la fiche sanitaire. Les enfants atteints de troubles de la santé nécessitant la mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pourront être pris en charge durant l'accueil de loisirs.

L'accueil de l'enfant porteur de handicap : Il est demandé aux familles de signaler dès l'inscription et sur la fiche sanitaire tout handicap ou difficulté rencontrés par l'enfant. Cela permettra à l'équipe d'animation de mettre en place (selon les cas), un accueil individualisé adapté.

Les enfants porteurs d'un handicap ponctuel (béquilles, membres plâtrés...) seront accueillis lorsque le handicap ne sera pas incompatible avec la vie en collectivité ou l'organisation de la journée ou l'activité proposée.

Aucun adulte ou enfant atteint d'une affection contagieuse ne pourra être accepté dans la structure.

RESTAURATION - Le repas de midi est fourni par les familles ainsi que les couverts et une gourde. Selon le conditionnement des aliments, le repas peut-être réchauffé dans un micro onde. Le goûter est fourni par l'association.

Les allergies ou régimes alimentaires sont à signaler au moment de l'inscription administrative.

Ces Conditions générales d'Inscription et le Règlement Intérieur sont également disponibles sur notre site internet <https://artscenesetcie.fr>

En tant que responsable légal, je certifie avoir pris connaissances des conditions générales d'inscriptions et du règlement intérieur deet les approuve sans réserve (en page 6). A retrouver également sur notre site internet <https://artscenesetcie.fr>.

date et signature